

Séance du 7 SEPTEMBRE 2016

Date de la convocation : 02/09/2016

L'an deux Mil Seize et le 7 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LESECQ, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Michel LESECQ, Yoan PASCAREL, Bernard PIERREFITE, Dominique ANDRE, Sophie IRWAN, Aleida MOLENKAMP, Madeleine PEYRAT, Olivier DESMAISON.

Absents : Jean-Pierre LUÇON

A été nommée secrétaire : Mme Dominique ANDRE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROJET DE MUTUALISATION DES MOYENS TECHNIQUES DES COMMUNES D'AYEN, SEGONZAC et SAINT-ROBERT

Les 3 communes d'Ayen, de Segonzac et de Saint-Robert sont contigües et présentent une configuration identique.

Les mairies sont confrontées aux mêmes modes et règles de fonctionnement contraints : la maîtrise des dépenses publiques et des effectifs, exigée d'année en année.

Une mutualisation des services techniques (matériels et humains) est une clé pour réussir un changement clairement établi entre les 3 collectivités, dispositif tendant à la rationalisation des dépenses et à la réalisation d'économies d'échelle.

C'est pourquoi, une convention tri partite clairement établie, permettrait une économie par la gestion globale de moyens plus efficaces et performants.

La trame de cette convention pourrait être élaborée à partir de plusieurs grands axes non exhaustifs :

- Le matériel
- Le personnel technique
- Les achats, commandes groupées – ex : fuel, enrobé, marquage au sol...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

➤ **DESIGNE**, au sein du Conseil Municipal de SAINT-ROBERT, un groupe de travail qui serait composé de 3 membres ayant pour mission d'élaborer une convention tri partite pour le mois de décembre 2016 :

- ⇒ Yoan PASCAREL, 1^{er} adjoint
- ⇒ Bernard PIERREFITE, 2^{ème} adjoint
- ⇒ Dominique ANDRE, 3^{ème} adjoint.

LOCATION DU GARAGE/REMISE : BATIMENT ANCIENNE POSTE

Lecture est donnée du courrier envoyé par Mr Hauet, brocanteur, qui a loué le local de l'ancienne Poste pendant la saison estivale, et qui demande à la municipalité de lui louer à l'année le garage/remise attenante. Après délibération, le Conseil Municipal, accepte de lui laisser l'usage de ce local gracieusement au vu des menus travaux qu'il a effectué dans le local loué.

NOM DE RUE

Lecture est donnée du courrier de Mr Lyonnet et Mme Bertran qui demandent au Conseil Municipal de donner un nom à la rue qui passe devant chez eux – de la place Seguin au Triadour – Ils suggèrent de nommer cette rue « Rue Henri-Pierre Roché », du nom de l'écrivain qui a séjourné à St Robert dans sa propriété du Pavillon de Noailles, et proposent de payer la plaque de rue qui sera apposée.

Un autre nom est suggéré par un administré : « rue François Davy ».

Après en avoir délibéré, les 2 noms proposés sont soumis au vote :

- 8 voix POUR : rue Henri-Pierre Roché
- 0 voix pour : rue François Davy

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer cette rue « Henri-Pierre Roché » et d'y apposer une plaque qui sera payée par Mr Lyonnet et Mme Bertran.

DEMANDE DE RENOVATION

Lecture est donnée d'un courrier envoyé par Mr Lyonnet et Mme Bertran, propriétaires du Château d'Aragon. Ces derniers proposent de rénover à leurs frais une partie d'escalier situé sur leur propriété et amenant sur la voie publique – le sentier qui part de la rue Aussine jusqu'à la RD 51. Un palier serait créé et empièterait un peu sur la voie publique.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte que ces travaux se fassent et donne l'autorisation aux propriétaires du Château d'Aragon d'empiéter sur la voie publique pour faire aboutir le projet qui rendra plus esthétique le départ du sentier.

PANNEAU D’AFFICHAGE

Mr Pierrefite soumet au Conseil Municipal l'idée de mettre un panneau d'affichage dans le village ; anciennement, l'affichage se faisait sur le mur du Communal, maintenant rénové.

Après délibération, le Conseil Municipal refuse de mettre un panneau d'affichage.

PANNEAU « STOP »

Un habitant de rue de Bellevue demande le déplacement du panneau « STOP » qui se trouve à l'angle du terrain de football, faisant s'arrêter les automobilistes qui viennent de la rue d'Amarzit. Il suggère que ce serait plus judicieux de le mettre en face où la visibilité est bien meilleure.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, décident de mettre un miroir, permettant de voir arriver les voitures qui montent de la route de Coubjours.

AMENAGEMENT DU LOCAL DES CANTONNIERS

La douche et le WC seront fermés et le local refait en entier. Les travaux débuteront la semaine prochaine.

MATERIEL

Le point est fait par Mr Pascarel sur le matériel et les véhicules de la commune : il s'occupe de faire faire les entretiens et des réparations.